



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 26  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **Etaient absent-e-s :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

### **12 - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELEVÉ A DISTANCE**

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relève des compteurs à distance arrêtant l'enveloppe initiale des travaux à 331.000 € et fixant la participation du service de l'assainissement au financement de cette installation à 50 % de son coût.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme pour le fixer à 766.500 €.

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme laquelle a été fixée à 870.325 €.

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil municipal a précisé que les dépenses d'installation de ce dispositif ainsi que les charges de fonctionnement induites seraient prises en charge à parts égales directement par chacun des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé la répartition des crédits comme suit :

<b>Budget Eau Potable</b>				
<b>AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>MONTANT AP (Investissement)</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
435.162,50 €	12.550 €	900 €	300.000 €	121.712,50 €

<b>Budget Assainissement</b>				
<b>AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>MONTANT AP (Investissement)</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
435.162,50 €	-	-	300.000 €	135.162,50 €

En 2021, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à :

- Pour le budget de l'eau : 219.050,92 €, soit 200.088,71 € réalisés et 18.962,21 € en restes à réaliser.
- Pour le budget de l'assainissement : 225.325,92 €, soit 200.088,71 € réalisés et 25.237,21 € en restes à réaliser.

Au vu des crédits réalisés en 2021 et des prévisions de réalisation pour l'année 2022, il convient d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

Budget Eau Potable AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71 €	202.661,58 € RAR : 18.962,21 €

Budget Assainissement AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance				
DEPENSES				
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
435.162,50 €	-	-	200.088,71 €	209.836,58 € RAR : 25.237,21 €

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022

Le Maire,



**Bernard UTHURRY**



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 064-216404228-20220412-DEL\_12\_04\_22\_12-DE